

*Questions orales*

[Français]

**L'hon. Roch La Salle (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, j'ai pris une décision. Je l'ai dit hier, et je le répète aujourd'hui, si on veut faire des manifestations de quelque sorte, on pourra le faire dans les conditions normales. Et, comme d'habitude, il n'y a plus de place pour coucher sur la Colline parlementaire, monsieur le Président.

\* \* \*

[Traduction]

## LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

LE CONTRAT ACCORDÉ—L'APPLICATION DES DIRECTIVES EN VIGUEUR

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question au premier ministre à propos du ministre des Finances. Nous remettons évidemment en question la décision d'un ministre. Le premier ministre a parlé de toutes nouvelles directives qu'il allait présenter en matière de conflits d'intérêts. Ne convient-il pas que les directives que j'ai signalées cet après-midi étaient bel et bien en vigueur pendant toute la période où cette affaire impliquant le ministre des Finances a duré? N'étaient-elles pas opérantes pendant cette période-là?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, elles l'étaient, mais elles n'ont pas été violées.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS—LES DISCUSSIONS DU MINISTRE AU SUJET DE LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

**M. Alex Kindy (Calgary-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne son récent voyage en Union soviétique. Pourrait-il faire savoir à la Chambre s'il a discuté de la réunification des familles avec les autorités soviétiques?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai précisément discuté avec les autorités soviétiques de la réunification des familles et du très vif intérêt des Canadiens pour les questions de droits de la personne en Union soviétique. J'ai aussi profité de l'occasion pour exposer aux autorités soviétiques le point de vue du gouvernement canadien, à savoir que les Canadiens favoriseraient beaucoup plus des relations étroites entre nos deux pays si les autorités soviétiques changeaient d'attitude à l'égard de questions comme la réunification des familles et les droits de la personne.

● (1500)

## RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE SON TRAVAIL

**M. le Président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) le lundi 22 avril est conforme au Règlement quant à la forme.

\* \* \*

**M. le Président:** Je n'ai pas de décision à rendre aujourd'hui, mais je tiens à faire une petite observation à la Chambre. Je me permets de rappeler aux députés que la coutume veut que l'on pose des questions et que l'on y réponde par l'entremise de la présidence. On commence à prendre l'habitude de se lancer des «vous» d'un bout à l'autre du parquet. Je veux simplement rappeler aux députés que ce n'est pas la bonne façon de faire.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

PRÉSENTATION DU 2<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

\* \* \*

## LA PROSTITUTION ET LA PORNOGRAPHIE

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

**L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux exemplaires en français et en anglais du rapport du comité spécial de la prostitution et de la pornographie connu également sous le nom de Commission Fraser.

\* \* \*

## PÉTITIONS

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, voici des pétitions portant la signature de nombreux Canadiens d'un but à l'autre de notre pays qui s'opposent à ce que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée de manière à permettre que l'indemnité de départ figure dans le calcul des prestations d'assurance-chômage. J'ai l'honneur de présenter ces pétitions à la Chambre des communes.